

BULLETIN MUNICIPAL

COGNAC-LA-FORET



MAI 2021

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, messieurs, l'été arrive, avec, nous l'espérons tous, la possibilité de reprendre le plus possible nos habitudes, ne pas être soumis à un impératif horaire, la liberté d'aller et venir où nous le souhaiterons, pour cela il nous faut atteindre rapidement l'immunité collective. La vaccination est la seule arme que nous connaissons : utilisons-la.

Je tiens à remercier les docteurs de Cognac-la-Forêt pour leur implication très forte. En lien avec la municipalité, nous avons réfléchi à la mise en place d'un vaccinodrome puis nos soignants ont pris la décision de vacciner au cabinet médical, cela a permis à un grand nombre de patients de bénéficier déjà de la première dose. Ensuite la Communauté de Communes a mis en place à Cussac, un site permettant de vacciner d'autres patients qui se situent dans un autre programme de vaccination. Lorsque nous serons dans les tranches d'âge ou de priorité, chacun d'entre nous aura son destin en main. Je renouvelle mes remerciements aux soignants de Cognac-la-Forêt.

Le conseil municipal vient de voter son budget et malgré la conjoncture, l'année 2020 laisse apparaître un résultat supérieur à 2019. Nous n'aurons pas besoin de recourir à une augmentation des taxes comme depuis de nombreuses années. Cela vous le savez déjà.

Des projets sont en cours avec l'obtention de subventions à hauteur de 40% qui concernent le changement total des menuiseries de l'école et la réfection des toilettes. Il y aura des travaux de plus petite ampleur (voirie, parcours de santé). Pour cet été, nous mettrons tout en oeuvre pour la réouverture du plan d'eau avec le recrutement de sauveteurs, location buvette. Nous allons souhaiter la bienvenue au restaurant "La cacahuète" qui ouvrira ses portes dès que possible.

Continuez à appliquer les gestes barrières.

Christian VIGNERIE

EN BREF

Le concours des maisons fleuries est annulé cette année.

Certaines aides ont été mises en place pour aider les jeunes ainsi que les étudiants : paniers alimentaires gratuits pour les 15-30 ans et une aide d'urgence au transport "billet solidaire étudiants".
Pour plus d'information consultez le site de la Nouvelle Aquitaine

Les horaires d'accueil des déchèteries ont été modifiés.
Retrouvez toutes les informations sur www.syded87.org ou au 05 55 12 12 87.

Coordonnées de la référente en autonomie
Mme Marie-Agnès ANDRAUD
05 55 00 92 18



LE RECENSEMENT CITOYEN DONNE DES DROITS

Qui ? : tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans

Où ? : à la mairie de ton domicile

Avec quoi ? : ta pièce d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ? : pour être inscrit sur les listes électorales, se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire...)

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent ton 16ème anniversaire.

INSCRIPTION EN MATERNELLE

Les enfants **nés en 2018** seront accueillis à l'école lors de la rentrée de septembre 2021.

Vous pouvez dès maintenant inscrire votre enfant (de préférence **avant mi-juin**) :

- en se rendant d'abord à la **mairie** avec :

- le livret de famille
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- un justificatif de domicile

- puis en prenant contact avec l'**école afin de procéder à l'admission** :

- par téléphone : 05 55 03 80 93
- ou par mail : ce.0870633y@ac-limoges.fr

En fonction de l'évolution des protocoles sanitaires au sein des écoles, vous serez informés ultérieurement de la possibilité d'une tenue d'une réunion d'information collective et des modalités de la visite de l'école par votre enfant.



L'ORIGINE DES FONTAINES DE PÂQUES

Cette coutume est originaire de la Suisse Franconienne.

Il s'agissait de décorer les puits et les fontaines des villages en préparation de la fête de Pâques en accrochant de vrais oeufs vidés et peints à la main ainsi que diverses décorations. Celles-ci restent décorées jusqu'à 2 semaines après Pâques.

Dans nos villages Limousins, les fontaines et autres points d'eau sont décorés par les bénévoles du comité de jumelage Vallée de la Gorre / Weihenzell, en association avec les enfants des écoles et les comités des fêtes.



Conformément aux dispositions du code rural, SOS Mistigris 87 intervient auprès des chats "errants" afin qu'ils soient stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Alors, que faire si vous nourrissez un ou plusieurs chats errants ? Il faut agir vite et compléter le formulaire mis en place par l'association sur son site internet. SOS Mistigris 87 étudiera la situation et

interviendra, avec l'accord du Maire, si les conditions nécessaires à la mise en place d'une campagne de stérilisation sont réunies.

Cette année, ce sont déjà une quinzaine de chats qui ont ainsi été stérilisés à Cognac-la-Forêt.

Plus tôt l'intervention se fait, moins il y a de risques de devoir prendre en charge des chatons, d'autant que l'association dispose de peu de places en famille d'accueil.

Pour financer ses actions, l'association reçoit des dons qui donnent lieu à la remise d'un reçu fiscal, puisque ses missions sont déclarées d'intérêt général. SOS Mistigris 87 dispose également d'un espace de vente d'articles à petits prix et de créations de bénévoles, 3 rond point Margaine à Limoges. Mais chacun peut aider à sa manière, en diffusant les affiches de recherche de famille d'accueil, en collectant des stylos, en utilisant le moteur de recherche lilo...

Pour plus d'informations : <http://sosmistigris87.jimdo.com/>



RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CENTRES DE VACANCES (ETE 2021)

Une participation de 5 € par jour et par enfant sera prise en charge par la commune pour les enfants fréquentant les centres de vacances, pour un montant maximum de 100 € par séjour et par an.

AMENAGEMENT DE SANITAIRES AU GROUPE SCOLAIRE

L'école de Cognac-la-Forêt compte à ce jour 140 élèves et actuellement il n'y a que 4 toilettes situés sous le préau ce qui pour le nombre d'enfants est nettement insuffisant. De plus en raison du protocole sanitaire actuel lié à la COVID-19, l'hygiène doit être intensifiée avec notamment un lavage des mains très régulier.

Le projet est estimé à 34 098.76 € TTC. Une demande de subvention a été déposée auprès de la DETR.

PNR PERIGORD-LIMOUSIN ET ECOLE

Partenariat entre l'école de Cognac-la-Forêt et le PNR concernant un programme sur la biodiversité.

A ce titre notre école percevra la somme de 1 060 €.

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FEVRIER 2021

CONVENTION FOURRIERE 2021

La commune n'ayant pas de fourrière, elle confie à la S.P.A. le soin d'accueillir les animaux domestiques, notamment ceux trouvés errants sur la voie publique. En contrepartie, la commune versera à la S.P.A. 0.63 € par habitant.

PNR PERIGORD-LIMOUSIN / DESIGNATION REFERENT FORET

Une procédure pour l'exploitation des bois est lancée en 2021 par le PNR permettant une concertation entre les exploitants forestiers et les communes et un dialogue avant chantiers évitant de nombreux dommages au territoire communal. L'implication des communes étant importante, il a été décidé que Mr Pierre FABRE , conseiller municipal, sera notre référent forêt.

LOCATION DE LA LICENCE IV DE LA COMMUNE

Le bar-restaurant connu sous le nom de "La Cocotte" situé dans le bourg va bientôt rouvrir ses portes.

La commune ne se servant pas de sa licence IV, a décidé de la louer au nouveau propriétaire.

LES PETITES BETES

du 1^{er} juillet au 31 août

de 14h30 à 17h30

EXPO

MUSÉE du CHANVRE & de la GANTERIE
COGNAC-la-FORÊT

rendezvousauxjardins.fr
#RdvJardins
la transmission des savoirs

06 52 77 06 40
www.patrimoinecognac87.ovh

MUSÉE CHANVRE GANTERIE

QUALITE TOURAINE

parking pl de l'Eglise
visite libre 1 €
enfant < 12 ans gratuit

PORTES OUVERTES
VERGER de SAUVEGARDE

COGNAC-la-FORÊT

5 JUIN

14 h
17 h

Suivre fléchage

RESPECT des GESTES BARRIÈRES

ASSOCIATION PATRIMOINE COGNAC-la-FORÊT
05 55 03 90 88
patrimoine.cognac87.ovh



PLAN D'EAU ETE 2021

Avec l'arrivée des beaux jours, la mairie prépare la période estivale. Un recrutement de maîtres nageurs sauveteurs est en cours afin de pouvoir assurer une surveillance de la baignade.

N'ayant pas pu ouvrir l'année précédente, nous espérons pouvoir le faire cet été sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. De belles promenades sont à faire autour du site dans un cadre verdoyant.

Si la situation le permet, les associations proposeront comme les années précédentes, des animations pour la fête du plan d'eau début août.

La communauté de communes Ouest Limousin prévoit des animations de 14h à 18h au plan d'eau, le jeudi 15 juillet avec 2 structures gonflables (Maison du Rebond à Champsac) et le jeudi 19 août avec des balades à poney (Ecuries d'S'Poir à Gorre).

LE B.A.BA DU PROMENEUR

En cas d'intempéries la forêt est dangereuse : risques accrus de chutes de branches ou d'arbres.

Prenons des vêtements appropriés, de bonnes chaussures, de l'eau et un en-cas.
N'oublions pas que le réseau téléphonique ne passe pas partout.

Emportons une carte et apprenons à nous repérer pour plus de sécurité.

Protégeons nous en portant des vêtements qui couvrent les bras et les jambes.
En cas de piqûre, utiliser un tire-tique ou aller chez le pharmacien ou consulter son médecin.

Zones protégées, parcelles en renouvellement, chantiers forestiers, zones de chasse,
n'y pénétrons pas, respectons la signalisation.

(Source: Office National des Forêts)

ETAT CIVIL DE JANVIER A AVRIL 2021

NAISSANCES

2 janvier : Elio, Henry TORTIA

9 janvier : Eloïse LAPOUMEROLIE

30 janvier : Lovann, Sylvain, Jean BRIANT

6 mars : Camille, Onni MARTIN

MARIAGE

22 janvier :

Céline-Claude, Sylvie, Dominique GERARDIN et Yohan RESTIEF

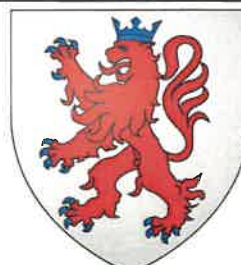
DECES

30 janvier : Dina, Gabrielle BRUNETTI

20 avril : Ahmed BELACHOU

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:
Lun-mar-jeu-vend 9h-12h/13h45-17h30
Mercredi 9h-12h
05.55.03.81.67
www.cognac-la-foret.fr



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi 9h-12h15

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la mairie le 2ème mardi de
chaque mois 14h30-16h30

CABINET MEDICAL 05.55.03.91.14 / DENTISTE 05.55.03.81.70 / INFIRMIERS 05.55.02.53.49